



# Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

**concernant l'accident**

de l'avion Piper J3C Cub HB-ORO

survenu le 2 mai 1965

sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse

**Décision prise par voie de circulation**

COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Piper J3C Cub HB-ORO

survenu le 2 mai 1965

sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse

se fondant sur l'art.32.2 et d'entente avec le Bureau d'enquêtes, en application de la procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur les enquêtes en cas d'accidents d'aéronefs du 1<sup>er</sup> avril 1960,

d é c i d e    :

- 1 . de prendre acte du Rapport d'enquête de première information, établi le 6 mai 1965 par le Ministère (français) des Travaux Publics et des Transports, transmis à la Commission le 14 mai 1965, dont il ressort que l'avion, en roulant, heurta un panneau de signalisation et subit quelques dommages (10 p.c.),
- 2 . de renoncer à d'autres recherches et à d'autres mesures.

Circulation 18/26 mai 1965.